

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance spéciale du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 3 août 2015, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Étaient absents :

Siège numéro 1 est vacant.
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de directeur général et secrétaire-trésorier.

(23) personnes assistaient également à la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 13 juillet 2015**
 - 3.2 Séance extraordinaire du 24 juillet 2015**
- 4. Présentation et acceptation des comptes**
- 5. Rapport de la voirie**
 - 5.1 Pavage Rang 7 (face Lucien Saucier)**
 - 5.2 Grotte des fées (niveleuse)**
 - 5.3 Subvention PIQM volet 5.1 (méga dôme)**
 - 5.4 Abrasif hivernal (tamisage)**
- 6. Rapport du service d'urbanisme**
 - 6.1 Cueillette donnée GPS (avis public aux citoyens)**
 - 6.2 Captage des eaux souterraines**
 - 6.3 Mesures transitoires accès aux documents**
- 7. Varia**
 - 7.1 Avis de motion # 259 pour Abroger règlement # 258**

8. **Période de questions**
9. **Clôture de l'assemblée**

1. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue.**

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

1508-01

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre
Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté
tout en maintenant le « varia » ouvert.

3. **Adoption des procès-verbaux**

**Séance ordinaire tenue le 13 juillet et la séance
extraordinaire du 24 juillet mai 2015**

1508-02

Il est proposé par monsieur Doris Saucier
Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance
ordinaire du 13 juillet et celui du 24 juillet 2015 tel que rédigé et
présenté.

4. **Présentation et acceptation des comptes**

1508-03

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque
Et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au 31
juillet 2015 au montant de **15 938.93 \$** et d'en autoriser le
paiement;
D'accepter la liste des comptes payés au 31 juillet 2015 au montant
de **38 307.38 \$**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

*Je, soussigné, Benedict Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier de la
municipalité de Saint-Léandre, certifie de la disponibilité des crédits pour les
dépenses prévues aux résolutions de ce procès-verbal.*

Bénédicte Fortin, Directeur général et secrétaire-trésorier

5. **Rapport de la voirie.**

- 5.1 **Rapport du comité de voirie**

Un rapport est fait verbalement par les membres du conseil
municipal

5.2 Pavage Rang 7 monsieur Saucier

1508-04

Il est proposé par monsieur Doris Saucier que le pavage du rang 7 en face de monsieur Lucien Saucier soit effectué avant la fin de l'été 2015

5.3 Grotte des Fées

1508-05

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu que la municipalité s'engage à rendre le chemin de la grotte des Fées carrossable dans le cadre de l'aide financière accordée à la CLD de St-Léandre pour la réalisation du projet;

5.4 Subvention PIQM

Il est discuté de préparer la demande une aide financière dans le cadre du programme PIQM avec l'aide de la MRC de la Matanie.

1508-06

5.5 Abrasif hivernal (tamisage)

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu de procéder à un appel d'offre sur invitation pour le tamisage de l'abrasif hivernal auprès de fournisseurs locaux et de l'extérieur.

6. Rapport du service d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est est actuellement devant les tribunaux pour avoir adopté, à la demande pressante de ses citoyens et citoyennes, un règlement pour préserver l'intégrité des sources d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est demeure toujours en attente d'un soutien politique bien défini de la part de la Fédération Québécoise des Municipalités dans son dossier de la protection de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la position de la Fédération Québécoise des Municipalités envers la défense des intérêts du monde municipal auprès des instances du gouvernement provincial dans le dossier de la protection de l'eau reste à être précisée ;

CONSIDÉRANT QUE plus de 200 municipalités du Québec se sont jointes à la requête commune pour obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) afin d'imposer des normes plus sévères pour protéger leurs sources d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QU' il est souhaitable que la Fédération Québécoise des Municipalités appuie l'élan municipal d'une requête commune auprès du ministre Heurtel demandant une dérogation au

Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) en adoptant une résolution appuyant la démarche ;

Il est PROPOSÉ par : Roger McGrath
Et résolu à l'unanimité

QUE soit soumise à l'Assemblée Générale Annuelle 2015 de la Fédération Québécoise des Municipalités, une résolution d'appui envers la Municipalité de Ristigouche-Sud-Est ainsi qu'envers toutes les municipalités ayant résolues par le biais d'une requête commune de demander au ministre Heurtel une dérogation au RPEP.

1508-07

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque Et unanimement résolu de soutenir la municipalité de Restigouche Sud-Est dans sa résolution au captage des eaux souterraine

6.1 GPS Avis public

Il est discuté des progrès dans le cheminement du projet de cueillette de données par GPS.

7. Varia

7.1 Mesure de transition

1508-08

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu que le conseil adopte des mesure de transition dans le domaine de l'urbanisme après entente sur les conditions financières avec l'ancien responsable des dossiers de la municipalité ayant sujet à l'urbanisme.

7.2 Avis de motion

Il est déposé par monsieur Steve Castonguay un avis de motion afin d'abroger le règlement # 258 par le règlement # 259 sur le fonds de roulement.

Steve Castonguay
Conseiller # 3

8. Période de questions

Quelques questions sont en relation avec l'employé municipale et le conseil fournira une réponse lors de la prochaine rencontre public

Quelques questions par rapport à l'entretien des chemins, certains membres du conseil municipal répondent aux citoyens.

Une question sur la distribution de journal municipal La Fenêtre dans la municipalité. La réponse dépend de la distribution par Poste Canada.

Plusieurs questions en rapport avec les dépenses, le salaire de l'ancien directeur général pour juillet 2015. La réponse sera donnée après vérification car la municipalité n'a pas reçu ses états de caisse pour juillet 2015.

9. Clôture de l'assemblée

1508-09

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Clarence Lévesque propose la levée de l'assemblée à 21h05.

Jean-Pierre Chouinard
Maire

André Marcil,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jean-Pierre Chouinard
Maire